

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU LUNDI 5 OCTOBRE 2020 COMPTE RENDU

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet territoiresvendomois.fr.
rubrique : communauté d'agglomération/conseil communautaire/comptes-rendus

Destinataires :	Transmission aux conseillers communautaires Transmission aux 65 mairies de Territoires vendômois pour affichage Affichage siège social (Hôtel de ville et de communauté) et publication
Présents :	Ambloy : Lydie Boulay / Areines : Nicole Jeantheau / Artins : Patrick Huguet (jusqu'à 22 h 53) / Authon : Marie-José Cintrat / Azé : Maryvonne Boulay / Bonneveau : Mickaël Huard / Cellé : Noëlla Legrand / Coulommiers-la-Tour : Alain Souvrain / Crucheray : Bruno Barbier / Danzé : Thierry Sifantus / Épuisay : Samuel Breton / Faye : Annette Garnier / Fontaine-les-Coteaux : Philippe Braem / Fortan : Mickaël Casrouge / Gombergean : Sylvie Deux / Houssay : Cécilia Nauche / Huisseau-en-Beauce : Chantal Fedele / La Ville-aux-Clercs : Bruno Dupré / Lancé : Yann Trimardeau / Lavardin : Thierry Fleury / Les Essarts : Gilles Souriau / Les Hayes : Sylvain Corbeau / Les Roches-L'Évêque : Philippe Colart / Lunay : Michel Chartrain / Mazangé : Patrick Brionne / Meslay : Jacky Foussard / Montoire-sur-le-Loir : Arnaud Tafilet, Sophie Douaud, Thierry Semat, Ingrid Chartier-Malecot / Montrouveau : Yves Dolbeau / Naveil : Magali Marty-Royer, Patrice Dubois, Philippe Poudrai / Périgny : Jean-Paul Clamens / Pray : Erick Gougé / Prunay-Cassereau : Eric Bardet / Rahart : Caroline Lemaître / Rocé : Régis Chevallier / Saint-Amand-Longpré : Serge Lepage / Saint-Arnoult : Laurent GAUTHIER / Saint-Firmin-des-Prés : Benoit Rousselet (à partir de 19 h 24) / Saint-Gorgon : Christine Toreau / Saint-Jacques-des-Guérets : Loïc Saillard / Saint-Martin-des-Bois : David Corbeau / Saint-Ouen : Christophe MARION, Véronique Champdavoine, Jérôme Bredon, Jeanine Vaillant / Saint-Rimay : Yves Rolland / Sainte-Anne : Laure Antheaume / Sasnières : Claire Granger (jusqu'à 22 h 27) / Savigny-sur-Braye : Joël Prenant, Stéphanie Bigot / Selommes : Philippe Bellanger / Sougé : Bernard Bonhomme / Ternay : Joël Heuzé / Thoré-la-Rochette : Thierry Benoist / Tourailles : Didier Lallier / Trôo : Jean-Luc Nexon / Vallée-de-Ronsard : Philippe Mercier / Vendôme : Laurent Brillard, Michèle Corvaisier, Pascal Brindeau, Minthy Mabilia-Boussi, Benoît Gardrat, Clara Guimard, Nicolas Haslé, Marwane Chabbi, Sandra Magnien-Tricot, Philippe Chambrier, Agnès MacGillivray, Sam Ba, Alia Hammoudi, Sylvie Bonnet, Thierry Fourmont, Yolande Morali, Caroline Besnard, Patrick Callu, Sandrine Tricot, Jean-Paul Tapia / Villavard : Aimé Houdebert / Villechaume : Stéphane Guérin / Villedieu-le-Château : Alain Vérité / Villemardy : Gérard DAVID / Villeporcher : Philippe Bouchet / Villerable : Jean-Claude GAUTHIER / Villeromain : François Cochet / Villetrun : Anne-Marie HUBERT / Villiers-sur-Loir : Albert Pigoreau / Villiersfaux : Sylvie Norguet
Absents :	Artins : Patrick Huguet (à partir de 22 h 53) / Savigny-sur-Braye : Jean-Claude Séguineau
Absents ayant donné procuration :	Marcilly-en-Beauce : Marie-Christine Sauvé à Thierry Benoist / Montoire-sur-le-Loir : Guillaume Henrion à Christophe MARION / Nourray : Dominique Dhuy à Nicolas Haslé / Saint-Firmin-des-Prés : Benoit Rousselet à Annette Garnier (jusqu'à 19 h 24) / Sasnières : Claire Granger à Thierry Fleury (à partir de 22 h 27) / Vendôme : Béatrice Arruga à Benoît Gardrat, Jean-Claude Mercier à Philippe Chambrier, Floriane Cassaud à Laurent Brillard, Christian Loiseau à Michèle Corvaisier, Christophe Chapuis à Patrick Brionne
Secrétaires de séance :	Maryvonne Boulay et Mickaël Huard
Objet :	Compte-rendu du conseil de communauté
Date de réunion :	Lundi 5 octobre 2020 à 18 h 30, au Minotaure - 3 ^{ème} Volume, 8 rue César de Vendôme à Vendôme

Afin d'assurer la tenue de cette séance dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, les modalités suivantes ont été mises en place :

- port du masque obligatoire pendant toute la séance y compris pendant les prises de parole ;
- lavage des mains à l'entrée de la salle avec une solution hydroalcoolique ;
- utilisation d'un stylo personnel par chaque élu ;

La séance a été ouverte au public et aux médias locaux qui ont respecté les mêmes mesures et gestes barrières que les conseillers communautaires et les membres de l'administration présents.

1. ASSEMBLÉES : Composition du conseil communautaire – Actualisation au 25 septembre 2020

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- déclare Lydie Boulay installée dans sa fonction de conseiller communautaire titulaire de la commune d'Ambloy ;
- prend acte que Jacky Girault, conseiller communautaire suppléant de la commune d'Ambloy, peut être appelé le cas échéant à siéger en cas d'empêchement du conseiller communautaire titulaire, avec voix délibérative.
- prend acte de la composition actualisée au 5 octobre 2020 du conseil communautaire de Territoires vendômois.

Le conseil communautaire est ainsi composé :

Communes (65)	Conseillers communautaires titulaires (100)	Conseillers communautaires suppléants (60)
Ambloy	Lydie Boulay	Jacky Girault
Areines	Nicole Jeantheau	Jean-Jacques Loubère
Artins	Patrick Huguet	Corentin Lemoine
Authon	Marie-José Cintrat	Dominique Oury (Madame)
Azé	Maryvonne Boulay	Louis Delgado
Bonneveau	Mickaël Huard	Sonia Grasteau
Cellé	Jean-Claude Gerbaud	Noëlla Legrand
Coulommiers-la-Tour	Alain Souvrain	Virginie Renou
Crucheray	Bruno Barbier	Jérôme Gaultier
Danzé	Thierry Sifantus	Alexandra Deriot
Épuisay	Michel Deniau	Samuel Breton
Faye	Annette Garnier	Philippe Buttieu
Fontaine-les-Coteaux	Philippe Braem	Nathalie Ploux
Fortan	Mickaël Casrouge	François Chéroute
Gombergean	Sylvie Deux	Rashidi Mouzdalifa
Houssay	Cécilia Nauche	Pascal Chevais
Huisseau-en-Beauce	Chantal Fedele	Jean-Marc Veaux
La Ville-aux-Clercs	Bruno Dupré	Séverine Lemarié
Lancé	Yann Trimardeau	Christophe Nivault
Lavardin	Thierry Fleury	Brigitte Rillié
Les Essarts	Gilles Souriau	Vincent Hasni
Les Hayes	Sylvain Corbeau	Daniel Bioré
Les Roches-L'Evêque	Philippe Colart	Patrick Proust
Lunay	Michel Chartrain	Brigitte Harang
Marcilly-en-Beauce	Marie-Christine Sauvé	Yves Capelle
Mazangé	Patrick Brionne	Evelyne Viros
Meslay	Jacky Foussard	Alain Halajko
Montoire-sur-le-Loir	Arnaud Tafilet	
	Sophie Douaud	
	Thierry Semat	
	Ingrid Chartier-Malécot	
	Guillaume Henrion	
Montrouveau	Yves Dolbeau	André Denuilly

Communes (65)	Conseillers communautaires titulaires (100)	Conseillers communautaires suppléants (60)
Naveil	Magali Marty-Royer	
	Patrice Dubois	
	Philippe Poudrai	
Nourray	Dominique Dhuy (Monsieur)	Francis SIMON
Périgny	Jean-François Loiseau	Jean-Paul Clamens
Pray	Erick Gougé	Philippe Lefèvre
Prunay-Cassereau	Eric Bardet	Christian Habold
Rahart	Caroline Lemaître	Karine Maury
Rocé	Régis Chevallier	Alan Mercier
Saint-Amand-Longpré	Serge Lepage	Sandrine Hertz
Saint-Arnoult	Laurent GAUTHIER	Patrice Bataille
Saint-Firmin-des-Prés	Benoit Rousselet	Sylvie Ruelle
Saint-Gourgon	Christine Toreau	Pascal Lépissier
Saint-Jacques-des-Guérets	Loïc Saillard	Eric Rochereau
Saint-Martin-des-Bois	David Corbeau	Patrice Dauffy
Saint-Ouen	Christophe MARION	
	Véronique Champdavoine	
	Jérôme Bredon	
	Jeanine Vaillant	
Saint-Rimay	Yves Rolland	Daniel Huger
Sainte-Anne	Laure Antheaume	Pierre-Alain Violet
Sasnières	Claire Granger	Patricia Mangeot
Savigny-sur-Braye	Joël Prenant	
	Stéphanie Bigot	
	Jean-Claude Séguineau	
Selommes	Claire Foucher-Maupetit	Philippe Bellanger
Sougé	Bernard Bonhomme	Valérie Blanquet
Ternay	Joël Heuzé	Régis Mannechez
Thoré-la-Rochette	Thierry Benoist	Jérôme Bougelot
Tourailles	Michel Randuineau	Didier Lallier
Trôo	Jean-Luc Nexon	Alain Deniau
Vallée-de-Ronsard	Philippe Mercier	Nicole Goyard
Vendôme	Laurent Brillard	
	Michèle Corvaisier	
	Pascal Brindeau	
	Minthy Mabilia-Boussi	
	Benoît Gardrat	
	Clara Guimard	
	Nicolas Haslé	
	Béatrice Arruga	
	Marwane Chabbi	
	Sandra Magnien-Tricot	
	Philippe Chambrier	
	Agnès MacGillivray	
	Sam Ba	
	Alia Hammoudi	
	Jean-Claude Mercier	
	Floriane Cassaud	
	Christian Loiseau	
	Sylvie Bonnet	
	Thierry Fourmont	
	Yolande Morali	
	Christophe Chapuis	
Caroline Besnard		
Patrick Callu		
Sandrine Tricot		
Jean-Paul Tapia		

Communes (65)	Conseillers communautaires titulaires (100)	Conseillers communautaires suppléants (60)
Villavard	Aimé Houdebert	Monique Bonnefois
Villechauve	Alain Lajoux	Stéphane Guérin
Villedieu-le-Château	Alain Vérité	Anita Moulut
Villemardy	Gilles Leguereau	Gérard DAVID
Villeporcher	Philippe Bouchet	Denis Proust
Villerable	Jean-Claude GAUTHIER	Arnaud Conan
Villeromain	François Cochet	Olivier Leroy
Villetrun	Anne-Marie HUBERT	Sylvie Fermé
Villiersfaux	Sylvie Norguet	Patrice Breton
Villiers-sur-Loir	Albert Pigoreau	Françoise-Huguette Méraud-Boyer

2. **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Désignation des secrétaires de séances**

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté désigne Maryvonne Boulay et Mickaël Huard en qualité de secrétaires de séance et Laurent Gassiot, directeur général des services, en qualité de secrétaire auxiliaire.

2bis **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 16 juillet 2020**

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté approuve le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 16 juillet 2020.

2ter **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Régie Pôle nautique – Information**

Le conseil de communauté prend connaissance de la nouvelle composition du conseil d'administration de la régie Pôle nautique suite au conseil d'administration d'installation du 23 juillet 2020.

3. **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du bureau communautaire**

Le conseil de communauté prend acte de la communication des décisions du bureau communautaire prises par délégation du conseil de communauté le 7 septembre 2020.

4. **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du président**

Le conseil de communauté prend acte de la communication des décisions du président prises par délégation du conseil de communauté, du 6 juillet au 14 septembre 2020.

5. **ASSEMBLEES : Représentations – Valdem – Modification d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant**

Le dépouillement du vote électronique au scrutin secret a donné les résultats ci-après :

Total votants :	99
Ont obtenu :	
Pour :	99 voix
Contre :	0 voix
Abstentions :	0 voix

A l'unanimité des suffrages, le conseil de communauté élit Eric Dessay, délégué titulaire, et Rosa Torcelli, déléguée suppléante, pour siéger au sein du syndicat VALDEM.

Les délégués de Territoires vendômois au sein du syndicat VALDEM sont désormais les suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Nicole JEANTHEAU	Éric RIOTTEAU
Arnaud FERRAND	Jean-Luc CINTRAT
Martine JOLY-LAVRIEUX	Laure-Aline CHERAMY
Raphaël GUILLOT	Evelyne SERREAU
Bruno BARBIER	Xavier FIQUET
Dominique BESSON-SOUBOU	Wendy VIVIEN
Jean BARBEREAU	Pascal HAUDOUIN
Annette GARNIER	Marie-Claude FAY

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mickaël CASROUGE	Martine POMME-PUIT
Rashidi MOUZDALIFA	Joël RENARD
Chantal FEDELE	Jean-Marc VEAUX
Benoît MINIER	Guilhem RUELLAN
Karine HUET	Tony LEGENDRE
Brigitte HARANG	Julie LUKACS
Yves CAPELLE	Nathalie AILLOUD
Jean-Yves OZAN	Corinne JOUSSARD
Alain HALAJKO	Jean-Pierre SALES
Patrice DUBOIS	Valérie FABRI-BERGÉ
Nadia FLAMENT	/
Dominique DHUY	Julien CHERRIER
Jean-Paul CLAMENS	Régine GUELLIER
Mickaël COURTIN	Jean-Marc LACROIX
Alain BUCHERON	Jean-Pierre DUBRAY
Thierry COSME	Alan MERCIER
Sandrine HERTZ	Jean-Michel CHALON
Pascal LEPISSIER	Éric MONJOL
Fleur ROUSSEAU	Frédéric BALLEUR
Benoît ROUSSELET	Stéphane BARANGER
Jeannine VAILLANT	Laure GUENET
Jérôme BREDON	Marie-France CAFFIN
Jacky ROUSSEAU	/
Joseph LIMOUZIN	Philippe BELLANGER
Thierry BOULAY	Jérôme BOUGELOT
Éric DESSAY	Rosa TORCELLI
Benoît GARDRAT	Muriel RÉGNARD
Philippe CHAMBRIER	Sylvie BONNET
Nicolas HASLÉ	Christophe CHAPUIS
Raphaël DUQUERROY	Sandrine TRICOT
Thierry FOURMONT	/
Sandra MAGNIEN-TRICOT	/
Laurent GAUTHIER	/
Caroline BESNARD	/
Pascal LEROI	Francis GOUSSEAU
Julien COURTOIS	Christine ROUSSINEAU
Jean-Claude GAUTHIER	Benjamin BRILLARD
Francis HERAULT	Nadine DAMIER
Monique CHOUTEAU	Claire BOURGEOIS
Patrice BRETON	Philippe DESVAUX
Albert PIGOREAU	Odile MESANGE

6. ASSEMBLEES : Commissions thématiques communautaires – Election des membres

Le conseil de communauté procède à la désignation, au scrutin électronique secret, des 20 membres du collège des conseillers communautaires :

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté élit :

Nombre de conseillers au moment du vote :				Résultat du vote électronique :			
En exercice : 100	Présents : 91	Pouvoirs : 8	Votants : 99	Pour : 99	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prenant pas part au vote : 0

1- Stratégie financière et ressources humaines :

Communes	Membres
Areines	Nicole JEANTHEAU
Vendôme	Laurent BRILLARD
Vendôme	Patrick CALLU
Naveil	Philippe POUDRAI

Communes	Membres
Vendôme	Christophe CHAPUIS
Azé	Maryvonne BOULAY
Faye	Annette GARNIER
Fontaine les Coteaux	Philippe BRAEM
Huisseau-en-Beauce	Chantal FEDELE
Lancé	Yann TRIMARDEAU
Montoire-sur-le-Loir	Arnaud TAFILET
Saint-Martin-des-Bois	David CORBEAU
Saint-Ouen	Christophe MARION
Sougé	Bernard BONHOMME
Vendôme	Sam BA
Vendôme	Pascal BRINDEAU
Vendôme	Michèle CORVAISIER
Vendôme	Benoît GARDRAT
Villeromain	François COCHET
Villetrun	Anne-Marie HUBERT

A la majorité des votants, le conseil de communauté élit :

Nombre de conseillers au moment du vote :				Résultat du vote électronique :			
En exercice : 100	Présents : 91	Pouvoirs : 8	Votants : 99	Pour : 98	Contre : 0	Abstention : 1	Ne prenant pas part au vote : 0

2- Attractivité économique et touristique, animation du patrimoine et agriculture :

Communes	Membres
Naveil	Magali MARTY-ROYER
Azé	Maryvonne BOULAY
Sasnières	Claire GRANGER
Savigny-sur-Braye	Joël PRENANT
Trôo	Jean-Luc NEXON
Thoré-la-Rochette	Thierry BENOIST
Vendôme	Patrick CALLU
Gombergean	Sylvie DEUX
Montoire-sur-le-Loir	Sophie DOUAUD
Montoire-sur-le-Loir	Guillaume HENRION
Montoire-sur-le-Loir	Thierry SEMAT
Saint-Amand Longpré	Serge LEPAGE
Saint-Firmin-des-Prés	Benoit ROUSSELET
Saint-Ouen	Jeanine VAILLANT
Savigny-sur-Braye	Stéphanie BIGOT
Vendôme	Michèle CORVAISIER
Vendôme	Thierry FOURMONT
Vendôme	Nicolas HASLÉ
Vendôme	Agnès MACGILLIVRAY
Villiers-sur-Loir	Albert PIGOREAU

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté élit :

Nombre de conseillers au moment du vote :				Résultat du vote électronique :			
En exercice : 100	Présents : 91	Pouvoirs : 8	Votants : 99	Pour : 99	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prenant pas part au vote : 0

3- Services publics aux populations : Action sociale et santé, action culturelle, lecture publique et écoles de musique, équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire, petite enfance, enfance, jeunesse et politique de la ville :

Communes	Membres
Selommes	Claire FOUCHER-MAUPETIT
Montoire-sur-le-Loir	Ingrid CHARTIER-MALÉCOT
Montoire-sur-le-Loir	Arnaud TAFILET
Vendôme	Sam BA
Vendôme	Clara GUIMARD

Communes	Membres
Saint-Ouen	Véronique CHAMPSDAVOINE
Marcilly-en-Beauce	Marie-Christine SAUVÉ
Vendôme	Caroline BESNARD
Houssay	Cécilia NAUCHE
Crucheray	Bruno BARBIER
Huisseau-en-Beauce	Chantal FEDELE
La Ville-aux-Clercs	Bruno DUPRÉ
Saint-Amand Longpré	Serge LEPAGE
Saint-Martin-des-Bois	David CORBEAU
Vendôme	Béatrice ARRUGA
Vendôme	Sylvie BONNET
Vendôme	Sandra MAGNIEN-TRICOT
Vendôme	Jean-Claude MERCIER
Vendôme	Yolande MORALI
Villetrun	Anne-Marie HUBERT

Nombre de conseillers au moment du vote :				Résultat du vote électronique :			
En exercice : 100	Présents : 91	Pouvoirs : 8	Votants : 99	Pour : 99	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prenant pas part au vote : 0

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté élit :

- 4- Aménagement de l'espace et attractivité résidentielle, infrastructures, mobilités, logement et habitat, gens du voyage :

Communes	Membres
Vallée-de-Ronsard	Philippe MERCIER
Vendôme	Nicolas HASLÉ
Saint-Ouen	Christophe MARION
Vendôme	Caroline BESNARD
Mazangé	Patrick BRIONNE
Vendôme	Sandrine TRICOT
Azé	Maryvonne BOULAY
Danzé	Thierry SIFANTUS
Lunay	Michel CHARTRAIN
Montoire-sur-le-Loir	Guillaume HENRION
Montrouveau	Yves DOLBEAU
Saint-Amand Longpré	Serge LEPAGE
Naveil	Philippe POUDRAI
Savigny-sur-Braye	Joël PRENANT
Selommes	Claire FOUCHER-MAUPETIT
Vendôme	Marwane CHABBI
Vendôme	Alia HAMMOUDI
Vendôme	Sandra MAGNIEN-TRICOT
Villavard	Aimé HOUDEBERT
Villiersfaux	Sylvie NORQUET

Nombre de conseillers au moment du vote :				Résultat du vote électronique :			
En exercice : 100	Présents : 91	Pouvoirs : 8	Votants : 99	Pour : 99	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prenant pas part au vote : 0

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté élit :

- 5- Politiques environnementales : protection de l'environnement, cycles de l'eau, politique de traitement et valorisation des déchets, sécurité-incendie :

Communes	Membres
Sougé	Bernard BONHOMME
Lancé	Yann TRIMARDEAU
Saint-Arnoult	Laurent GAUTHIER
Savigny-sur-Braye	Joël PRENANT
Mazangé	Patrick BRIONNE
Vendôme	Sandrine TRICOT

Communes	Membres
Marcilly-en-Beauce	Marie-Christine SAUVÉ
Areines	Nicole JEANTHEAU
Bonneveau	Mickaël HUARD
Danzé	Thierry SIFANTUS
Fortan	Mickaël CASROUGE
Gombergean	Sylvie DEUX
Meslay	Jacky FOUSSARD
Naveil	Patrice DUBOIS
Saint-Gourgon	Christine TOREAU
Saint-Ouen	Jérôme BREDON
Vendôme	Sylvie BONNET
Vendôme	Philippe CHAMBRIER
Vendôme	Nicolas HASLÉ
Villerable	Jean-Claude GAUTHIER

7. ASSEMBLÉES : Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Vendôme-Montoire – Election des membres

Le dépouillement du vote électronique au scrutin secret a donné les résultats ci-après :

Total votants :	99
Votes exprimés :	94 voix
Abstentions :	5 voix
Majorité absolue :	48 voix
Ont obtenu :	
Arnaud Tafilet :	72 voix
Philippe Poudrai :	19 voix
Lydie Boulay :	1 voix
Alain Souvrain :	1 voix
Sam Ba :	1 voix

A la majorité des suffrages exprimés, le conseil de communauté élit Arnaud Tafilet, deuxième représentant de Territoires vendômois au conseil de surveillance du Centre hospitalier de Vendôme-Montoire.

Les délégués de Territoires vendômois au sein du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Vendôme-Montoire sont désormais les suivants :

Membres
Pascal BRINDEAU
Arnaud TAFILET

8. ASSEMBLÉES : Syndicat d'adduction d'eau potable de Selommes – Election des membres suppléants

Le dépouillement du vote électronique au scrutin secret a donné les résultats ci-après :

Total votants :	99
Votes exprimés :	99 voix
Abstentions :	0 voix
Majorité absolue :	50 voix

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil de communauté élit :

	Délégués suppléants	
Territoires vendômois	Jean-Paul CLAMENS	(Périgny)
	Bernadette MACHEBOEUF	(Périgny)
	Julien BOUTARD	(Selommes)
	Maurice BODIN	(Selommes)
	Julien LEGUEREAU	(Villemardy)
	Cédric TARDIVEAU	(Villemardy)
	Nadine DAMIER	(Villeromain)
	Patrick PITOU	(Villeromain)

pour siéger au sein du Syndicat d'adduction d'eau potable de Selommes.

Les délégués de Territoires vendômois au sein du Syndicat d'adduction d'eau potable de Selommes sont désormais les suivants :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Territoires vendômois	Jean-François LOISEAU (Périgny)	Jean-Paul CLAMENS (Périgny)
	Philippe MAHOUDEAU (Périgny)	Bernadette MACHEBOEUF (Périgny)
	Grégoire POUMAILLOUX (Périgny)	Julien BOUTARD (Selommes)
	Claire FOUCHER-MAUPETIT (Selommes)	Maurice BODIN (Selommes)
	Philippe BELLANGER (Selommes)	Julien LEGUEREAU (Villemardy)
	Joseph LIMOUZIN (Selommes)	Cédric TARDIVEAU (Villemardy)
	Gilles LEGUEREAU (Villemardy)	Nadine DAMIER (Villeromain)
	Gérard DAVID (Villemardy)	Patrick PITOU (Villeromain)
	Pascal NOYAU (Villemardy)	
	François COCHET (Villeromain)	
	Olivier LEROY (Villeromain)	
	Philippe LOISEAU (Villeromain)	

9. ASSEMBLEES : Syndicat d'adduction d'eau potable de Selommes – Modification statutaire

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté approuve les statuts du Syndicat d'adduction d'eau potable de Selommes.

10. ASSEMBLEES : Syndicat d'eau de Landes / Saint-Lubin – Election des membres suppléants

Le dépouillement du vote électronique au scrutin secret a donné les résultats ci-après :

Total votants : 99
 Votes exprimés : 99 voix
 Abstentions : 0 voix
 Majorité absolue : 50 voix

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil de communauté élit :

	Délégués suppléants
Territoires vendômois	Ludovic JAMET (Pray)
	Thomas GOMEZ (Pray)
	Gilles LEVÉ (Tourailles)
	Laurent GIRARD (Tourailles)

pour siéger au sein du Syndicat d'eau de Landes / Saint-Lubin.

Les délégués de Territoires vendômois au sein du Syndicat d'eau de Landes / Saint-Lubin sont désormais les suivants :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Territoires vendômois	Philippe LEFEVRE Pray	Ludovic JAMET (Pray)
	Erick GOUGÉ Pray	Thomas GOMEZ (Pray)
	Didier LALLIER Tourailles	Gilles LEVÉ (Tourailles)
	Michel RANDUINEAU Tourailles	Laurent GIRARD (Tourailles)

11. ASSEMBLEES : Association DEV'UP Centre-Val de Loire – Désignation du représentant de Territoires vendômois

Le dépouillement du vote électronique au scrutin secret a donné les résultats ci-après :

Total votants : 99
 Votes exprimés : 87 voix
 Votes blancs : 7 voix
 Abstentions : 5 voix
 Majorité absolue : 44 voix

A la majorité des suffrages exprimés, le conseil de communauté :

- élit Magali Marty-Royer pour siéger au sein de toutes les instances de l'association DEV'UP Centre-Val de Loire ;
- autorise le président ou son représentant à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

12. ASSEMBLEES : Désignation des représentants au sein du Bureau information jeunesse (BIJ) du Loir-et-Cher

Le dépouillement du vote électronique au scrutin secret a donné les résultats ci-après :

Total votants :	99
Votes exprimés :	97 voix
Votes blancs :	1 voix
Abstentions :	1 voix
Majorité absolue :	49 voix
Ont obtenu :	
Sam Ba et Magali Marty-Royer	72 voix
Marie-Christine Sauvé et Benoit Rousselet	25 voix

A la majorité des suffrages exprimés, le conseil de communauté élit Sam Ba et Magali Marty-Royer représentants de Territoires vendômois pour siéger au sein du Bureau information jeunesse 41.

13. ASSEMBLEES / MOBILITE : Désignation de représentants à la commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P)

Le dépouillement du vote électronique au scrutin secret a donné les résultats ci-après :

Total votants :	99
Votes exprimés :	97 voix
Votes blancs :	0 voix
Abstentions :	2 voix
Majorité absolue :	49 voix
Ont obtenu :	
Nicolas Haslé et Philippe Mercier	75 voix
Sandrine Tricot et Patrick Brionne	22 voix

A la majorité des suffrages exprimés, le conseil de communauté élit Nicolas Haslé, membre titulaire, et Philippe Mercier, membre suppléant, représentants de Territoires vendômois pour siéger au sein de la commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P).

14. ASSEMBLEES : Comité de programmation LEADER – Election des membres

Le dépouillement du vote électronique au scrutin secret a donné les résultats ci-après :

Total votants :	99
Votes exprimés :	97 voix
Votes blancs :	1 voix
Abstentions :	1 voix
Majorité absolue :	49 voix

A la majorité des suffrages exprimés, le conseil de communauté élit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Laurent GAUTHIER	Magali MARTY-ROYER
Serge LEPAGE	Minthy MABIALA-BOUSSI
Ingrid CHARTIER-MALÉCOT	Nicolas HASLÉ
Thierry BENOIST	Jean-Luc NEXON

représentant Territoires vendômois au sein du Comité de programmation LEADER.

15. ASSEMBLEES : Représentations – Commission intercommunale des impôts directs (CIID) – Proposition d'une liste de noms en vue de la désignation des commissaires

Le dépouillement du vote électronique au scrutin secret a donné les résultats ci-après :

Total votants :	99
Votes exprimés :	92 voix
Votes blancs :	0 voix
Abstentions :	7 voix
Majorité absolue :	47 voix
Liste proposée :	92 voix

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- élit la liste suivante comportant 40 personnes candidates pour être commissaire au sein de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) :

Jean-Jacques LOUBERE (Areines)
Maryvonne BOULAY (Azé)
Jean-Claude GERBAUD (Cellé)

Thierry SIFANTUS (Danzé)
Michèle CORVAISIER (Vendôme)
Dominique DHUY (Nourray)
Sophie DOUAUD (Montoire-sur-le-Loir)
Patrice THOUET (Naveil)
Reyhan DOGAN (Vendôme)
Anne-Marie HUBERT (Villemur)
Dominique OURY (Authon)
Sonia GRASTEAU (Bonneveau)
Philippe BUTTIEU (Faye)
Yann TRIMARDEAU (Lancé)
Sébastien BRAMIER (Danzé)
Yolande MORALI (Vendôme)
Erick GOUGÉ (Pray)
Pascal CHAVIGNY (Saint-Ouen)
Frédéric BRAULT (Danzé)
Sandrine HERTZ (Saint-Amand-Longpré)
David CORBEAU (Saint-Martin-des-Bois)
Christian GUELLIER (Naveil)
Colette MOALIC (Lunay)
Jérôme BREDON (Saint-Ouen)
Caroline BESNARD (Vendôme)
Pierre-Alain VIOLET (Sainte-Anne)
Stéphanie BIGOT (Savigny-sur-Braye)
Yveline BEAUVAIS (Vendôme)
Jeanine VAILLANT (Saint-Ouen)
Joël BROUSSE (Vendôme)
Roland COURTEMANCHE (Vendôme)
Nadia FLAMENT (Naveil)
Jacques BOTTIER (Vendôme)
Philippe BRAEM (Fontaine-les-Coteaux)
Bernard BAUDOIN (Vendôme)
Sandra MAGNIEN-TRICOT (Vendôme)
Catherine GARNIER (Vendôme)
Jean-François LOISEAU (Périgny)
Philippe LAMBRON (Vendôme)
Chantal BRISSET (Vendôme)
Thierry FOURMONT (Vendôme)

- autorise le président à proposer à la DGFIP ladite liste afin de lui permettre de composer la CIID ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

16. AMENAGEMENT : Rapport d'activités SCOT-TGV 2019

Le conseil de communauté prend acte du rapport d'activités 2019 du Syndicat mixte du SCOT des Territoires du Grand Vendômois (SCOT-TGV).

17. ASSAINISSEMENT : Rapports annuels des délégués – Exercice 2019

Le conseil de communauté prend acte des différents rapports annuels des délégués pour l'assainissement collectif des eaux usées, et autorise le vice-président délégué au cycle de l'eau à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

18. EAU POTABLE : Rapports annuels des délégués – Exercice 2019

Le conseil de communauté prend acte des différents rapports annuels des délégués pour l'eau potable, et autorise le vice-président délégué au cycle de l'eau à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

19. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Cession du local commercial 23 rue Toulouse-Lautrec à Naveil

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- vend à Géraldine Brindeau, commerçante en nom propre dont le siège est à Naveil (41100), au 23 rue Toulouse-Lautrec, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant pour le même objet, un local cadastré section AK n° 371p, dit lot 3, sis au 23 rue Toulouse-Lautrec ;
- vend ce bien moyennant le prix de 44 000 euros HT net vendeur, TVA éventuellement en sus, frais d'acte à charge de l'acquéreur ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à l'attractivité économique à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

20. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Vente d'un terrain situé à Saint-Ouen à la SARL Wyse

A la majorité des votes exprimés,

Abstentions : 9 voix

COCHET François	1 voix
BRETON Samuel	1 voix
DOLBEAU Yves	1 voix
FOUSSARD Jacky	1 voix
LEGRAND Noëlla	1 voix
HUBERT Anne-Marie	1 voix
SIFANTUS Thierry	1 voix
SOUVRAIN Alain	1 voix
TAPIA Jean-Paul	1 voix

Ne prend pas part au vote 1 voix

CHARTRAIN Michel 1 voix

le conseil de communauté :

- vend à la SARL Wyse, siègeant 9 quai Ulysse Besnard à Blois (41100), ou à toute personne physique ou morale s'y substituant pour le même objet, un terrain de 4 300 m² environ, cadastré section AL n° 299p, situé dans la ZAC de la Vallée Laurent à Saint-Ouen, en vue de permettre le développement de l'entreprise ;
- vend ce terrain moyennant le prix de 14 euros HT/ m², TVA éventuellement en sus et frais d'acte en sus ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à l'attractivité économique à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

21. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Vente de parcelle ZAE la Garenne à Saint-Firmin-des-Prés

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- vend à la société Castormat ou toute personne physique ou morale s'y substituant pour le même objet, 3 977 m² sur le terrain cadastré section ZC n° 422 et 451, situé dans la ZA de La Garenne à Saint-Firmin-des-Prés ;
- vend ce terrain moyennant le prix de 8,36 euros HT du m², TVA éventuelle et frais d'acte en sus ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à l'attractivité économique à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

22. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Désaffectation de parcelles situées dans la ZAE de la Plaine-Rocheboyer-La Folie à Saint-Ouen

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- décide de désaffecter les parcelles de voirie privée et d'espaces verts cadastrées section AI n° 160 (79 m²), AI n° 163 (868 m²) et AI n° 170 (40 m²), situées rue de la Tuilerie dans la zone d'activité économique de la Plaine-Rocheboyer-La Folie à Saint-Ouen, qui devaient être mises à disposition de la Communauté par la commune de Saint-Ouen par procès-verbal de transfert, pour les besoins de la compétence développement économique, car elles n'ont plus d'utilité pour la zone d'activité ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à l'attractivité économique à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

23. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Exonération de loyers au titre de la crise COVID

A la majorité des votes exprimés,

Contre	4 voix
BRETON Samuel	1 voix
HUBERT Anne-Marie	1 voix
MAGNIEN-TRICOT Sandra	1 voix
SOUVRAIN Alain	1 voix
Abstentions	5 voix
BOULAY Maryvonne	1 voix
FOURMONT Thierry	1 voix
GARNIER Annette	1 voix
LEGRAND Noëlla	1 voix
LEMAÎTRE Caroline	1 voix

le conseil de communauté :

- décide d'exonérer les activités identifiées d'un mois de loyers hors taxes et hors charges à valoir sur le mois de mars 2020 ;
- reporte pour les activités identifiées le paiement des loyers courus des mois d'avril à septembre 2020 à compter du mois de février 2021 et au besoin d'en prévoir l'échelonnement sur une durée raisonnable en lien avec les capacités contributives des activités concernées ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à l'attractivité économique à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

24. GUICHET UNIQUE : Espace famille – Actualisation des conditions générales d'utilisation

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté approuve les termes des conditions générales d'utilisation de l'Espace famille géré par la communauté d'agglomération Territoires vendômois, et autorise le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

25. HABITAT : Avenant au bail emphytéotique consenti à l'association SOLIHA

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- décide de conclure un avenant n° 1 au bail emphytéotique du 26 juin 2014, en vertu duquel la Communauté d'agglomération Territoires vendômois a loué à l'association Solidarité habitat Centre-Val de Loire, siégeant 303 rue Giraudeau à TOURS (37058), l'ensemble immobilier cadastré section BN n° 309 et 320, situé rue de Lubidet à Vendôme pour une pension de famille, afin de permettre l'extension de cet établissement ;
- modifie, par cet avenant, la durée du bail pour qu'il expire le 31 décembre 2063 et de retirer de l'emprise louée, la parcelle cadastrée section BN n° 320p de 2 m² environ et une bande de 22 m² environ, cadastrée section BN n° 309p, en vue de leur incorporation dans le domaine public, les autres conditions du bail restant inchangées ;
- autorise le président ou le vice-président délégué à l'habitat à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

26. HABITAT : Conventions d'utilité sociale (CUS) avec les bailleurs sociaux

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- accepte de signer la convention d'utilité sociale 2019-2025 de Terres de Loire Habitat ;
- accepte de signer la convention d'utilité sociale 2019-2025 de la SA d'HLM Loir-et-Cher Logement ;
- accepte de signer la convention d'utilité sociale 2019-2025 de 3F Centre-Val de Loire ;
- autorise le président ou le vice-président délégué à l'habitat à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

27. MARCHES PUBLICS : Approbation du règlement intérieur commun à la commission d'appel d'offres et à la commission de délégation de service public

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

- adopte le règlement intérieur commun à la commission d'appel d'offres et à la commission de délégation de service public ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la commande publique à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

28. PETITE ENFANCE : Modification de la capacité d'accueil pour le multi-accueil T'Rottinette

A la majorité des votes exprimés,

Contre	2 voix
BESNARD Caroline	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
Abstentions	6 voix
BENOIST Thierry	1 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
ROUSSELET Benoit	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix

le conseil de communauté,

- autorise, à compter du 1^{er} août 2020, le fonctionnement du multi-accueil La T'Rottinette selon la capacité d'accueil suivante :

Période de fonctionnement	8 h30 à 9 h	9 h à 12 h	12 h à 13 h 30	13 h 30 à 17 h	17 h à 17 h 30
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8	20	13	20	5
Mercredi (JES) sauf la moitié des vacances scolaires		4			
Lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant les vacances scolaires	5	15	13	12	5

- autorise le président ou le vice-président délégué à la petite enfance à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

29. RESSOURCES HUMAINES : Apprentissage – Accueil d'apprentis dans diverses directions communautaires

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté approuve le recours au contrat d'apprentissage dans les directions communautaires susvisées et autorise le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

30. RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois permanents

A l'unanimité des votes exprimés, Sylvain Corbeau s'abstenant, le conseil de communauté crée les emplois énoncés dans le tableau des emplois permanents et autorise le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

31. RESSOURCES HUMAINES : Contrat de projet

A la majorité des votes exprimés,

Contre	8 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BESNARD Caroline	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CALLU Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
COLART Philippe	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix

Abstentions	2 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix

le conseil de communauté crée un poste de Directeur technique des équipements culturels et autorise le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

32. STRATEGIE FINANCIERE : Régie Assainissement – Procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers entre les communes d'Areines, Artins, Azé, Coulommiers-la-Tour, Danzé, Gombergean, Houssay, Lancé, La Ville-aux-Clercs, Lunay, Marcilly-en-Beauce, Meslay, Saint-Martin-des-Bois, Saint-Rimay, Saint-Firmin-des-Prés, Sougé, Thoré-la-Rochette, Vallée de Ronsard, Vendôme, et la régie Assainissement

A l'unanimité des votes exprimés,

Abstentions	8 voix	
BESNARD Caroline		1 voix
BRIONNE Patrick		1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick		1 voix
CORBEAU David		1 voix
NAUCHE Cécilia		1 voix
POUDRAI Philippe		1 voix
ROUSSELET Benoît		1 voix
TRICOT Sandrine		1 voix
Ne prend pas part au vote	3 voix	
BENOIST Thierry		1 voix
NEXON Jean-Luc		1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry		1 voix

le conseil de communauté :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune d'**Areines** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
10 730,04	10 419,02		

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

A la majorité des votes exprimés,

Contre	1 voix	
LEGRAND Noëlla		1 voix
Abstentions	7 voix	
BESNARD Caroline		1 voix
CALLU Patrick		1 voix
COLART Philippe		1 voix
BRETON Samuel		1 voix
NAUCHE Cécilia		1 voix
ROUSSELET Benoît		1 voix
TRICOT Sandrine		1 voix
Ne prend pas part au vote	6 voix	
BENOIST Thierry		1 voix
BRIONNE Patrick		1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick		1 voix
NEXON Jean-Luc		1 voix
POUDRAI Philippe		1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry		1 voix

le conseil de communauté :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune d'**Artins** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
0	15 284,15	4	49 042,67

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

A la majorité des votes exprimés,

Contre	2 voix	
LEGRAND Noëlla		1 voix
SOUVRAIN Alain		1 voix
Abstentions	7 voix	
BESNARD Caroline		1 voix
CALLU Patrick		1 voix
COLART Philippe		1 voix
BRETON Samuel		1 voix
NAUCHE Cécilia		1 voix

ROUSSELET Benoit	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix
Ne prend pas part au vote	6 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix

le conseil de communauté :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune d'**Azé** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
28 808,39	7 304,38	3	502 664,25

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

A la majorité des votes exprimés,

Abstentions	6 voix
BESNARD Caroline	1 voix
CALLU Patrick	1 voix
COLART Philippe	1 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
ROUSSELET Benoit	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix

Ne prend pas part au vote	7 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix
SOUVRAIN Alain	1 voix

le conseil de communauté :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune de **Coulommiers-la-Tour** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
1 692,5	40 671,98	2	49 005

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

A la majorité des votes exprimés,

Contre	1 voix
LEGRAND Noëlla	1 voix
Abstentions	8 voix
BESNARD Caroline	1 voix
CALLU Patrick	1 voix
COLART Philippe	1 voix
BRETON Samuel	1 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
ROUSSELET Benoit	1 voix

SOUVRAIN Alain	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix

Ne prend pas part au vote	6 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix

le conseil de communauté :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune de **Danzé** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
24 639,63	2 169,05	7	328 623,77

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

A la majorité des votes exprimés,

Contre	1 voix
ROUSSELET Benoit	1 voix
Abstentions	6 voix
BESNARD Caroline	1 voix
CALLU Patrick	1 voix
COLART Philippe	1 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
NORQUET Sylvie	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix
Ne prend pas part au vote	6 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix

le conseil de communauté :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune de **Gombergean** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
60 416,83	39 583,17	1	66 895,1

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

A la majorité des votes exprimés,

Abstentions	6 voix
BESNARD Caroline	1 voix
CALLU Patrick	1 voix
COLART Philippe	1 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
ROUSSELET Benoit	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix
Ne prend pas part au vote	6 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix

le conseil de communauté :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune de **Houssay** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
0	26 318,52	1	24 903,05

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

A la majorité des votes exprimés,

Abstentions	6 voix
BESNARD Caroline	1 voix
CALLU Patrick	1 voix

COLART Philippe	1 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
ROUSSELET Benoit	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix
Ne prend pas part au vote	6 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix

le conseil de communauté,

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune de **Lancé** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
37 727,93	18 680,02		

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit ;

A la majorité des votes exprimés,

Contre	1 voix
LEGRAND Noëlla	1 voix

Abstentions	9 voix
BESNARD Caroline	1 voix
CALLU Patrick	1 voix
COLART Philippe	1 voix
BRETON Samuel	1 voix
GARNIER Annette	1 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
ROUSSELET Benoit	1 voix
SOUVRAIN Alain	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix

Ne prend pas part au vote	6 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix

le conseil de communauté :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune de **La Ville-aux-Clercs** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
50 108,35		3	286 654,4

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit ;

A la majorité des votes exprimés,

Contre	1 voix
ROUSSELET Benoit	1 voix

Abstentions	7 voix
BESNARD Caroline	1 voix
CALLU Patrick	1 voix
COLART Philippe	1 voix
BRETON Samuel	1 voix
LEGRAND Noëlla	1 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix

Ne prend pas part au vote 6 voix
 BENOIST Thierry 1 voix
 BRIONNE Patrick 1 voix
 CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick 1 voix
 NEXON Jean-Luc 1 voix
 POUDRAI Philippe 1 voix
 SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry 1 voix

le conseil de communauté :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune de **Lunay** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
105 493,54	82 097,23		

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

A la majorité des votes exprimés,

Contre 1 voix
 LEGRAND Noëlla 1 voix

Abstentions 8 voix
 BESNARD Caroline 1 voix
 CALLU Patrick 1 voix
 COLART Philippe 1 voix
 BRETON Samuel 1 voix
 NAUCHE Cécilia 1 voix
 ROUSSELET Benoit 1 voix
 SOUVRAIN Alain 1 voix
 TRICOT Sandrine 1 voix

Ne prend pas part au vote 6 voix
 BENOIST Thierry 1 voix
 BRIONNE Patrick 1 voix
 CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick 1 voix
 NEXON Jean-Luc 1 voix
 POUDRAI Philippe 1 voix
 SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry 1 voix

le conseil de communauté,

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune de **Marcilly-en-Beauce** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
8 196,25	120 677,15	2	263 947,37

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

A la majorité des votes exprimés,

Abstentions 6 voix
 BESNARD Caroline 1 voix
 CALLU Patrick 1 voix
 COLART Philippe 1 voix
 NAUCHE Cécilia 1 voix
 ROUSSELET Benoit 1 voix
 TRICOT Sandrine 1 voix

Ne prend pas part au vote 6 voix
 BENOIST Thierry 1 voix
 BRIONNE Patrick 1 voix
 CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick 1 voix
 NEXON Jean-Luc 1 voix
 POUDRAI Philippe 1 voix
 SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry 1 voix

le conseil de communauté :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune de **Meslay** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
11 619,21	31 132,09		

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

A la majorité des votes exprimés,

Contre	1 voix
LEGRAND Noëlla	1 voix
Abstentions	8 voix
BESNARD Caroline	1 voix
CALLU Patrick	1 voix
COLART Philippe	1 voix
BRETON Samuel	1 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
ROUSSELET Benoit	1 voix
SOUVRAIN Alain	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix
Ne prend pas part au vote	6 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix

le conseil de communauté,

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune de **Saint-Martin-des-Bois** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
-3 763,32	27 192,45	2	78 091,55

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

A la majorité des votes exprimés,

Abstentions	7 voix
BESNARD Caroline	1 voix
CALLU Patrick	1 voix
COLART Philippe	1 voix
LEGRAND Noëlla	1 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
ROUSSELET Benoit	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix
Ne prend pas part au vote	6 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix

le conseil de communauté :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune de **Saint-Rimay** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
96 124,71	44 341,25	1	160 999,72

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

A la majorité des votes exprimés,

Abstentions	8 voix
BESNARD Caroline	1 voix
BRAEM Philippe	1 voix
CALLU Patrick	1 voix
COLART Philippe	1 voix
LEGRAND Noëlla	1 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
ROUSSELET Benoit	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix
Ne prend pas part au vote	6 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix

le conseil de communauté, compte tenu de la mise en place d'une surtaxe au 1^{er} janvier 2019 :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune de **Saint-Firmin-des-Prés** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
-13 102,55	43 222,19	0	0

- prend acte de que la commune de Saint Firmin-des-Prés n'est pas concernée par le FCTVA.

A la majorité des votes exprimés,

Abstentions	11 voix
BESNARD Caroline	1 voix
BRAEM Philippe	1 voix
CALLU Patrick	1 voix
COLART Philippe	1 voix
BRETON Samuel	1 voix
GARNIER Annette	1 voix
LEGRAND Noëlla	1 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
ROUSSELET Benoit	1 voix
SOUVRAIN Alain	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix
Ne prend pas part au vote	6 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix

le conseil de communauté :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune de **Sougé** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
-11 562,11	19 914,63	3	226 564,83

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

A la majorité des votes exprimés,

Contre	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
Abstentions	9 voix
BESNARD Caroline	1 voix
CALLU Patrick	1 voix
COLART Philippe	1 voix
BRETON Samuel	1 voix

LEGRAND Noëlla	1 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
ROUSSELET Benoît	1 voix
SOUVRAIN Alain	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix
Ne prend pas part au vote	5 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix

le conseil de communauté :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune de **Thoré-la-Rochette** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
4 140,82	47 773,75	1	270 127,26

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

A la majorité des votes exprimés,

Abstentions	7 voix
BESNARD Caroline	1 voix
CALLU Patrick	1 voix
COLART Philippe	1 voix
LEGRAND Noëlla	1 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
ROUSSELET Benoît	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix

Ne prend pas part au vote	6 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix

le conseil de communauté :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments pour la commune de **Vallée de Ronsard** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
391,19	140 723,6	1	78 000

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

A la majorité des votes exprimés,

Abstentions	7 voix
BESNARD Caroline	1 voix
CALLU Patrick	1 voix
COLART Philippe	1 voix
LEGRAND Noëlla	1 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
ROUSSELET Benoît	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix

Ne prend pas part au vote	6 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix

le conseil de communauté :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune de **Vendôme** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
2 508 744,11	-229 066,32	4	640 102,99

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

le conseil de communauté :

- précise que les éléments financiers qui le justifient seront incorporés lors d'une prochaine décision modificative budgétaire ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer le présent procès-verbal ainsi que tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

33. STRATEGIE FINANCIERE : Régie Eau potable – Procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers entre les communes de Fortan, Saint-Martin-des-Bois, Thoré-la-Rochette et la régie Eau potable

A la majorité des votes exprimés,

Contre	1 voix
ROUSSELET Benoit	1 voix
Abstentions	6 voix
BESNARD Caroline	1 voix
BRAEM Philippe	1 voix
CALLU Patrick	1 voix
COLART Philippe	1 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix
Ne prend pas part au vote	7 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
GARNIER Annette	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix

le conseil de communauté :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune de **Fortan** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
25611,61	0		

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

A la majorité des votes exprimés,

Contre	2 voix
GAUTHIER Laurent	1 voix
SOUVRAIN Alain	1 voix
Abstentions	10 voix
BESNARD Caroline	1 voix
BRAEM Philippe	1 voix
CALLU Patrick	1 voix
COLART Philippe	1 voix
BRETON Samuel	1 voix
GARNIER Annette	1 voix
LEGRAND Noëlla	1 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
ROUSSELET Benoit	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix

Ne prend pas part au vote	6 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix

le conseil de communauté :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune de **Saint-Martin-des-Bois** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
-48 607,78	18 049,6	2	206 410,91

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

A la majorité des votes exprimés,

Abstentions	7 voix
BESNARD Caroline	1 voix
CALLU Patrick	1 voix
COLART Philippe	1 voix
LEGRAND Noëlla	1 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
ROUSSELET Benoit	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix

Ne prend pas part au vote	6 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix

le conseil de communauté :

- approuve le procès-verbal de transfert des principaux éléments financiers pour la commune de **Thoré-la-Rochette** ;

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
20 078,29	186 732,88		

- accepte la rétrocession du FCTVA à la régie pour les travaux engagés par la commune avant le transfert et qui y ouvrent droit.

le conseil de communauté :

- précise que les éléments financiers qui le justifient seront incorporés lors d'une prochaine décision modificative budgétaire ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer le présent procès-verbal ainsi que tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

34. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal – Décision modificative n° 02/2020

A la majorité des votes exprimés,

Contre	8 voix
BENOIST Thierry	1 voix
BESNARD Caroline	1 voix
BRIONNE Patrick	1 voix
CALLU Patrick	1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick	1 voix
NEXON Jean-Luc	1 voix
POUDRAI Philippe	1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry	1 voix

Abstentions	3 voix
NAUCHE Cécilia	1 voix
ROUSSELET Benoit	1 voix
TRICOT Sandrine	1 voix

le conseil de communauté :

- adopte la décision modificative n° 02-2020 du budget principal de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

35. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe salles de spectacle – Décision modificative n° 02/2020

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- adopte la décision modificative n° 2-2020 du budget annexe salles de spectacle de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

36. STRATEGIE FINANCIERE : Régie assainissement collectif – Décision modificative n° 02/2020

A l'unanimité des votes exprimés,

Jean-Luc Nexon s'abstenant,

le conseil de communauté :

- adopte la décision modificative n° 2-2020 du budget de la Régie assainissement collectif de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

37. STRATEGIE FINANCIERE : Régie eau potable – Décision modificative n° 02/2020

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- adopte la décision modificative n° 02-2020 du budget de la Régie Eau potable de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

38. STRATEGIE FINANCIERE : Garantie d'emprunt concernant la réhabilitation thermique de 138 logements par Terres de Loire Habitat à Vendôme

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- accorde la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 874 000 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 110885 constitué de d'une ligne du prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération ;
- accorde la garantie de la Communauté d'agglomération Territoires vendômois pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, cette garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- s'engage, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- s'engage, pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

39. STRATEGIE FINANCIERE : Garantie d'emprunt concernant la réhabilitation thermique de 104 logements par la SA d'HLM Loir-et-Cher logement dans le quartier prioritaire des Rottes à Vendôme

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- accorde la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 692 708 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 107027 constitué de deux lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- accorde la garantie de la Communauté d'agglomération Territoires vendômois pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, cette garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- s'engage, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- s'engage, pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

40. STRATEGIE FINANCIERE : Garantie d'emprunt concernant la réhabilitation de 48 studios à la résidence Balzac par l'association Résidence Clemenceau-Foyer de jeunes travailleurs avenue Georges Guimond à Vendôme

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- accorde la garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 672 000 euros souscrit par l'association Résidence Clemenceau-Foyer de jeunes travailleurs auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 100392. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- accorde la garantie de la communauté d'agglomération Territoires vendômois pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, cette garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- s'engage, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

41. STRATEGIE FINANCIERE : Garantie d'emprunt concernant l'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 25 logements locatifs sociaux à Vendôme par la société Loir-et-Cher Logement sur le site Gérard Yvon

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- décide de rapporter la délibération n° TVD20200210-21 accordant une garantie d'emprunt concernant l'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 25 logements locatifs sociaux à Vendôme par la société Loir-et-Cher Logement sur le site Gérard Yvon ;
- accorde la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 114 717 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 112683 constitué de deux lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- accorde la garantie de la Communauté pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, cette garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- s'engage, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- s'engage, pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- autorise le président ou le vice-président délégué à la stratégie financière à signer tout document ou tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

42. STRATÉGIE FINANCIÈRE : Emprunts garantis à la société Loir-et-Cher Logement – Avenant de réaménagement avec la Caisse des dépôts et consignations

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté,

Vu l'article L. 5111-4 et les articles L. 5216-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

- décide de définir les conditions de garantie ainsi :

Article 1 :

Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne du prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

- autorise le président ou le vice-président délégué à la stratégie financière à signer tout document ou tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

43. STRATEGIE FINANCIERE : Exonération de TEOM entreprise SPL GROLHIER à Prunay-Cassereau

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- décide d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour l'année d'imposition 2021, les locaux industriels et commerciaux l'entreprise SPL GROLHIER, sise à Prunay-Cassereau ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

44. STRATEGIE FINANCIERE : Répartition FPIC 2020 au sein de l'ensemble intercommunal et reversements aux communes

A la majorité des votes exprimés,

Contre	15 voix	
BENOIST Thierry		1 voix
BESNARD Caroline		1 voix
BRIONNE Patrick		1 voix
CHAPUIS Christophe par procuration à BRIONNE Patrick		1 voix
COLART Philippe		1 voix
BRETON Samuel		1 voix
HUGUET Patrick		1 voix
LEMAÎTRE Caroline		1 voix
NAUCHE Cécilia		1 voix
NEXON Jean-Luc		1 voix
POUDRAI Philippe		1 voix
ROUSSELET Benoit		1 voix
SAUVÉ Marie-Christine par procuration à BENOIST Thierry		1 voix
SOUVRAIN Alain		1 voix
TRICOT Sandrine		1 voix

Abstentions	2 voix	
CALLU Patrick		1 voix
LEPAGE Serge		1 voix
Ne prend pas part au vote	1 voix	
GARNIER Annette		1 voix

le conseil de communauté,

Vu les articles L. 2336-1 à L. 2336-7 et les articles R. 2336-1 à R. 2336-7 du code général des collectivités territoriales ;

- décide de répartir, en amont de l'ouverture des travaux sur l'élaboration d'un pacte financier entre la CATV et les communes membres, pour l'année 2020, le reversement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales au sein de l'ensemble intercommunal en application du mécanisme dérogatoire avec une augmentation de 30 % de la fraction communautaire (3) ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

45. **STRATEGIE FINANCIERE : Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) – Participation 2020 - Complément**

A l'unanimité des votes exprimés,

Noëlla Legrand s'abstenant,

le conseil de communauté,

- accorde pour 2020 le versement d'une participation complémentaire de 268 850 euros au Centre intercommunal d'action sociale de Territoires vendômois (CIAS) ;
- verse cette participation en une fois ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

▲ ▲ ▲

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 23 h 00.